

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant la foire à tout de l'UCA le jeudi 18 mai 2023 de 6H00 à 20H00.
- Considérant la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation afin de préserver la sécurité,

ARRETE :

N°2023-081

Article I

La foire à tout organisée par l'UCA est autorisée le jeudi 18 mai 2023 de 6H00 à 20H00.

- Le stationnement et la circulation seront interdits de Délices Pizza à la halle Baltard.

Objet :

Foire à tout UCA
Jeudi 18 mai 2023
De 6H00 à 20H00
Rue des Pavillons
De Délices Pizzas à la
halle Baltard

Article II :

Ces dispositions seront matérialisées par la pose de panneaux, et de tous éléments nécessaires à la mise en place des déviations et de la sécurité de la manifestation et de ses abords afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

Article IV :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 16 mai 2023

Le Maire
Christine **LESUEUR**



Publié électroniquement sur le site Internet de

Forges-les-Eaux le : **16 MAI 2023**